

Jurisprudence / 2. Procédure pénale

Nr. 3 Tribunal pénal fédéral, Cour des plaintes, Décision du 7 février 2019 dans la cause Ministère public central du canton de Vaud contre Ministère public de la Confédération – [BG.2018.57](#)

Art. 24, 28 et 29 CPP ; [art. 260^{ter}CP](#) ; art. 2 de la loi fédérale interdisant les groupes « Al-Qaïda » et « État islamique » et les organisations apparentées : conflit de compétence ratione materiae entre les autorités fédérales et cantonales de poursuite pénale ; principe de l'unité de la procédure dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

À certaines conditions, l'infraction d...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

 Login